

La violence conjugale en contexte migratoire

Salima Massoui

Numéro 789, mars-avril 2017

Violences — entendre le cri des femmes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/84971ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Massoui, S. (2017). La violence conjugale en contexte migratoire. *Relations*, (789), 26-27.

LA VIOLENCE CONJUGALE EN CONTEXTE MIGRATOIRE

La précarité économique, le déclassement social et une perte de repères sur le plan de l'identité et des valeurs forment un terreau fertile à la violence conjugale chez les couples immigrants.

Salima Massoui

L'auteure, stagiaire postdoctorale à l'École de travail social de l'UQAM, est membre du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)

Au Québec, contrairement aux idées reçues, les femmes non immigrantes sont tout autant victimes de violence conjugale que les femmes immigrantes. L'enquête sociale générale de 2014 de Statistique Canada a même révélé qu'une plus forte proportion des premières (environ 4%) a rapporté avoir été victime d'une telle violence au cours des cinq années précédant l'enquête, comparativement à 3% pour les immigrantes (une différence qui ne peut être attribuée au seul fait que les immigrantes déclarent moins la violence du conjoint). Bien que les causes de ces situations soient multiples, l'idée demeure répandue que la violence conjugale vécue par les femmes immigrantes ferait partie de leur culture alors que ce ne serait pas le cas pour les Québécoises dites « de souche ». Il importe donc de déconstruire ces mythes et, surtout, de voir que la culture seule ne suffit pas à expliquer la réalité vécue par ces femmes. À titre d'exemple, celles qui ne parlent pas le français ou l'anglais, qui sont sans réseau social et qui ont un statut d'immigration précaire risquent de subir les formes de violence les plus graves du fait qu'elles ont moins la possibilité d'avoir recours aux services d'aide.

Pressions familiales et difficultés d'adaptation

L'immigration confronte les couples à des changements structurels qui affectent profondément leurs relations. Par exemple, il se produit souvent un changement majeur dans les rôles de genre et les responsabilités familiales attribuées à chacun des deux sexes, en particulier chez les couples issus de milieux dits traditionnels.

Dans ces milieux, où les rôles de genre sont définis par des normes sociales patriarcales, l'homme est vu comme le chef et le pourvoyeur de la famille et la femme comme la gérante du foyer et la gardienne des enfants. Évidemment, les hommes migrants laissent rarement derrière eux leurs représentations patriarcales des rôles masculins. Ainsi, quand ce rapport entre les sexes se voit transformé dans la société d'accueil, cela peut donner à certains hommes le sentiment d'une perte de pouvoir sur la famille. La violence conjugale peut alors être vue comme un moyen de le récupérer. En effet, quand ces femmes immigrantes arrivent ici, plusieurs d'entre elles découvrent une liberté et une autonomie individuelles nouvelles du fait d'occuper l'espace public, d'étudier, d'avoir un emploi ou d'exercer

un contrôle sur leurs ressources financières. Cela heurte parfois le conjoint, et ce, d'autant plus fortement s'il connaît un déclassement socioprofessionnel lié à l'immigration. Si cette nouvelle situation pousse certains hommes à se remettre en question et à renégocier paisiblement les rôles avec leur conjointe, dans d'autres cas, de fortes tensions conjugales, et même la violence, peuvent apparaître ou s'accroître.

Un certain nombre de femmes immigrantes issues de sociétés traditionnelles apportent aussi avec elles des représentations culturelles et religieuses patriarcales de soumission au conjoint, ainsi que des expériences négatives avec les services sociojudiciaires (se buter à une aide insuffisante, voire à la non-collaboration des policiers ou des juges au moment de porter plainte, notamment). Par exemple, le mariage, dans les sociétés arabo-musulmanes, est souvent considéré comme le centre de

La logique utilitariste qui préside à la sélection des immigrants est loin d'améliorer la situation.

la vie féminine. On dit aux femmes depuis l'enfance qu'elles devront se marier et assumer la stabilité de la cellule familiale. Cela explique les pressions exercées par la famille et la communauté pour qu'elles restent mariées même en cas de violence de la part du conjoint. En situation d'immigration, malgré l'éloignement géographique, il est donc fort probable que ces femmes continuent à endurer ce type de pressions et restent avec le conjoint violent par crainte d'être stigmatisées ou rejetées par la communauté si elles le dénoncent. Une femme ayant un statut d'immigration précaire risque davantage d'adopter cette attitude, car elle craindra d'être expulsée ou d'être séparée de ses enfants.

La logique utilitariste qui préside à la sélection des immigrants – consolidée à la faveur de l'orientation néolibérale prise par le Canada et le Québec au cours des années 1990 – est loin d'améliorer la situation. Les immigrants, en effet, sont principalement sélectionnés sur la base de leur capacité à s'intégrer rapidement à l'économie du pays. Comme les hommes, dans la plupart des pays, répondent davantage que les femmes aux critères de sélection du Québec – la maîtrise de la langue officielle, la formation, l'expérience professionnelle et les ressources financières de la personne –, les immigrantes, en majorité, sont fréquemment réduites au rôle de simples accompagnatrices de leur conjoint. Selon une étude de Citoyenneté et Immigration Canada (2010), 57% d'entre elles étaient des personnes à charge en 2009. Cela ne peut que renforcer la dé-



Brigitte Normandin, *C'est écrit*, 2005, acrylique et collage sur toile, 76 x 152 cm

pendance économique de ces femmes vis-à-vis du conjoint et les confiner au rôle traditionnel de femme au foyer. Ce système contribue donc à reproduire les préjugés sexistes qui existaient déjà dans les sociétés d'origine.

Un marché du travail déqualifiant

Les obstacles systémiques et structurels présents au cœur du marché du travail, nuisant fortement à l'intégration professionnelle des hommes immigrants, sont un autre facteur qui favorise la violence conjugale. À titre d'exemple, en 2012, 29,7% des travailleurs québécois occupaient un emploi pour lequel ils étaient surqualifiés, contre 53,9% pour les personnes arrivées au pays il y a moins de cinq ans. Or, cette situation économiquement désavantageuse, liée à une déqualification sociale, peut amener certains hommes désillusionnés (entre autres parce qu'ils avaient fermement cru aux promesses d'intégration socioprofessionnelle que le gouvernement québécois leur avait faites) à se donner faussement l'impression de contrôler

la situation en tentant de contrôler leur conjointe, y compris par la violence physique.

Par ailleurs, le fait de décrocher un emploi bien rémunéré ne signifie pas automatiquement la fin des tensions conjugales puisque le revenu masculin joue une double fonction : il permet d'améliorer la qualité de vie de la famille immédiate, mais aussi celle de la famille élargie demeurée dans le pays d'origine. L'envoi d'argent à celle-ci permet à l'homme de maintenir des liens sociaux dans sa communauté d'origine en témoignant de sa fidélité à son égard, tout en démontrant son succès en Occident. Néanmoins, cet envoi peut affecter le budget de sa famille immédiate ou amener l'homme à négliger les besoins de ses enfants, ce qui peut conduire à de fortes tensions au sein du couple, voire à la violence physique, notamment si la conjointe conteste cette redistribution du revenu familial.

Parrainage et vulnérabilité des femmes

Plus vulnérables encore que les femmes confinées au rôle d'accompagnatrices sont celles qui sont parrainées grâce au programme de regroupement familial (60% sont des femmes). La plupart d'entre elles sont donc dépendantes économiquement de leur conjoint. Cela a pour conséquence de placer l'homme dans une position de contrôle sur sa conjointe, consolidant une conception patriarcale de la famille. Le parrain peut à sa discrétion retirer son engagement tant et aussi longtemps que le droit de résidence permanente n'a pas été accordé à la femme par les autorités canadiennes. De plus, le statut de résidence permanente conditionnel qu'obtiennent les femmes immigrantes en couple depuis moins de deux ans augmente leur vulnérabilité aux situations de violence conjugale. Pire encore, ce statut risque de décourager les immigrantes victimes de violence conjugale de quitter leur conjoint violent et limite leur accès aux ressources d'aide sociale, particulièrement si la demande de parrainage est en processus de traitement. Pour remédier à cela, la réduction du temps de parrainage est une revendication importante portée par les femmes depuis longtemps, notamment lors de la Marche du pain et des roses, en 1995.

Si tout immigrant risque de se retrouver dans des conditions de vie précaires, cela est d'autant plus vrai pour les femmes qui auront à faire face à la détérioration des relations conjugales qui en découle souvent. Reste à savoir comment réussir à transformer ce régime migratoire utilitariste qui contribue à reproduire les inégalités entre les hommes et les femmes pour qu'il devienne plus équitable. Inévitablement, cela exige de repenser les critères de sélection des immigrants. Plus largement, cela nécessite aussi de l'État un effort accru pour remplir ses promesses en matière d'emploi afin que les migrants puissent occuper des postes qui correspondent à leurs qualifications et que la discrimination à l'embauche¹ de la part de tous les employeurs devienne chose du passé. Ce type d'action permettrait d'agir en amont sur les circonstances susceptibles d'induire des tensions au sein des couples d'immigrants. ☺

1. Lire Marie-Thérèse Chicha, « La discrimination à l'embauche », *Relations*, n° 763, mars 2013.